

Affiché le

Retiré le



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Juin 2012

| Date de la convocation 20 Juin 2012 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes Cabrières |
|--|---------------------------------|---|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain, M. BAUDAILLIER Jean-Louis, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M. GOUTTES Gérard, M. SERRADJ Ahmed, M. RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel MOUREZE : M. VALLAT Yves NEBIAN : M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. MERCET Pierre, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD Christian, Mme DO Monique, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis,</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain, M. CERET Hugues à M. LACROIX Jean-Claude, M. MARTINEZ Antoine à M. GAIRAUD Francis, Mme CAZALET Claude à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. VENTRE Philippe à M. SAN MARTIN Bernard, M. LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p> |

Objet : Plan de formation du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur LACROIX indique aux membres du Conseil Communautaire qu'au delà d'une obligation réglementaire, la mise en place d'un plan de formation est une opportunité pour la collectivité de mettre en œuvre une véritable stratégie de professionnalisation de ses collaborateurs.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120627-2012-06-27-21-DE
Date de télétransmission : 12/07/2012
Date de réception préfecture : 12/07/2012

En s'inscrivant dans une démarche de planification pluriannuelle sur 3 ans des formations, la collectivité tend ainsi à développer les compétences de ses agents, en s'appuyant notamment sur la mise en place de parcours de professionnalisation.

Elle favorise également une dynamique dans l'évolution individuelle de ses collaborateurs, principe fondateur de la réforme engagée depuis 2007 sur la modernisation de la fonction publique et la formation tout au long de la vie des agents de la fonction publique.

Le plan de formation vise 3 objectifs :

- L'accompagnement des personnels d'encadrement dans leur mission de management ;
- L'accompagnement des agents dans l'exercice de leurs missions ;
- La promotion du développement personnel (préparation concours, examens professionnels, DIF, VAE.).

Le Comité Technique Paritaire a été informé le 12 juin 2012 sur ce point.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX Jean-Claude, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de formation du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais tel que présenté et joint en pièce annexe

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

 

Alain CAZORLA.